

RÈGLEMENT DU CONOURS

Greener Packaging Award



1. Organisation

Les Greener Packaging Awards sont organisés par Fost Plus, Avenue des Olympiades 2, 1140 Bruxelles et VAL-I-PAC Avenue Reine Astrid 59 boîte 11, 1780 Wemmel. Les droits de propriété intellectuelle appartiennent à Fost Plus, qui les partage pleinement avec VAL-I-PAC.

2. Description du concours

Le principe du Greener Packaging Awards est de mettre en avant, via un jury d'experts, un ou plusieurs emballages ménagers et industriels qui réduisent l'empreinte environnementale du produit emballé.

Ce prix est décerné tous les 2 ans et a vocation, d'une part, d'être source d'inspiration et d'innovation pour tous les secteurs utilisant des emballages et, d'autre part, de mettre en lumière les efforts des entreprises en matière d'emballage afin de concilier aspects économiques et protection de l'environnement.

3. Calendrier de l'édition 2017

Un onglet « calendrier » est disponible sur ce site et est d'application pour l'année en cours.

4. Déroulement du concours

a. Conditions d'inscription

Ce concours est ouvert aux entreprises qui mettent un ou des produit(s) emballé(s) sur le marché belge. Toute inscription devra être réalisée via le dossier de candidature online se trouvant sur le site web www.greenerpackaging.be.

Seuls les dossiers introduits avant la date de clôture mentionnée sous l'onglet « calendrier » seront pris en compte.

Pour les catégories de prix concernant un emballage mis sur le marché, 3 exemplaires de l'emballage devront être envoyés par voie postale ou par coursier, mentionnant GREENER PACKAGING AWARD, à l'adresse suivante (aucun document ou emballage ne sera retourné au candidat à la fin du processus) :

Fost Plus
Philippe Gendebien
Av des Olympiades 2
1140 Bruxelles

Tous les documents remis par un candidat sont vérifiés par le responsable du concours (voir chapitre 7) quant au respect des éléments à fournir et à leur conformité au présent règlement. Les candidatures non conformes ne seront pas soumises à l'analyse du jury.

b. Catégories de prix

Emballages mis sur le marché * :

Les catégories sont les suivantes :

- ✓ Prévention par réduction du poids et/ou du volume de l'emballage
- ✓ Economie circulaire (origine des matériaux et fin de vie)
- ✓ Réduction du gaspillage de produit

* la mise sur le marché doit avoir eu lieu avant la cérémonie de remise des prix de l'année en cours.

c. Critères de sélection

Le jury utilise les critères de sélection suivants comme outils d'évaluation des projets :

Critères principaux	Réduction poids/volume des emballages	Economie circulaire (origine des matériaux et fin de vie)	Réduction du gaspillage de produit
Critères transversaux	Fonctionnalité (cf perte de produit / gaspillage alimentaire)		
	Optimisation du transport et de la logistique		
	Communication aux utilisateurs		
	Optimisation du processus de production/fabrication/remplissage		
	Démarche globale de l'entreprise		
	Innovation		
	Reproductibilité		
	End user convenience		

d. Processus de sélection

Dans chaque catégorie, le jury choisira par consensus, selon les critères précités, des nominés et un lauréat. Selon la quantité et la qualité des candidatures, une catégorie pourrait ne pas avoir de nominés.

Le jury appliquera un exercice de LCA simplifié aux nominés via l'outil de RDC Environnement (voir http://www.pack4ecodesign.org/index_fr.html)

En cas d'absence de consensus parmi les membres du jury, un vote sera réalisé pour déterminer les nominés et lauréats. En cas d'égalité entre deux candidats, le président du jury tranchera.

Parmi l'ensemble des lauréats, deux « grands prix » seront attribués, l'un à un emballage ménager et l'autre à un emballage industriel.

e. Prix

Les nominés recevront un certificat et les lauréats un trophée lors de la cérémonie de remise des awards (voir calendrier).

Les emballages primés pourraient être exposés lors du salon professionnel de l'emballage EMPACK- à Bruxelles. Les emballages nominés et lauréats pourront apposer le logo du Greener Packaging Award, avec la mention

'nominé' sur les emballages nominés.

f. Jury

Avant le jury, un comité technique se réunira pour émettre un avis préalable sur les candidatures. Ensuite, pour chaque catégorie, le jury choisira par consensus, selon les critères mentionnés, des nominés et un lauréat. Selon la quantité et la qualité des candidatures, une catégorie pourrait ne pas avoir de nominés.

Un jury est mis sur pied spécifiquement pour ce concours.

Il est composé de:

- Représentants des pouvoirs publics
 - La Région Wallonne
 - La Région de Bruxelles-Capitale
 - La Région Flamande
 - La Commission interrégionale de l'Emballage (CIE)

- Représentants du monde scientifique
 - La Xios Hogeschool Limburg et la Haute Ecole Charlemagne
 - Pack4Food/UGent
 - RDC Environnement
 - CO2Logic

- Représentants du secteur de l’emballage
 - L’Institut Belge de l’Emballage
 - VAL-I-PAC
 - Fost Plus

- Représentants des fédérations professionnelles
 - FEVIA
 - Comeos
 - Detic
 - BMP/PMC
 - Agoria

- Un designer en packaging

- Représentants des associations environnementales
 - Réseau éco-conso

Le comité technique sera composé de représentants de l’Institut Belge de l’Emballage, Espace Environnement, RDC Environnement, Fost Plus, VAL-I-PAC, Pack4Food, Detic, Fevia et Comeos.

5. Exclusion des candidatures

Toute candidature reçue après les délais de dépôt prescrits à l’article 5 sera automatiquement exclue du concours.

L’une ou l’autre des situations suivantes peut entraîner le rejet d’une candidature :

- L’absence de l’un des documents requis dans le dossier de candidature ;
- Toute société ne respectant pas ses obligations légales en matière d’emballage telles que prévues dans l’Accord de Coopération.

Propriété intellectuelle

Les entreprises qui introduisent un dossier pour un produit spécifique assurent qu’elles sont propriétaires du concept et/ou de la marque en question

Le jury du Greener Packaging Award se réserve le droit d’exclure, s’il y a lieu, tout candidat pour non-respect partiel ou total des dispositions et des règles du présent règlement.

6. Dispositions d’ordre général

a. Communication

Fost Plus et VAL-I-PAC se réservent le droit de présenter les candidats dans un certain nombre de publications. Liste non exhaustive : sites web www.greenerpackaging.be, www.fostplus.be, www.preventpack.be, www.valipac.be, newsletters de Fost Plus et VAL-I-PAC.

Les nominés et lauréats s’engagent à ne pas divulguer leur récompense à la presse ou au public avant la cérémonie de remise des prix.

Après cette date, les nominés et lauréats seront autorisés à communiquer, en toute éthique et déontologie, leur récompense dans toutes leurs communications. Un logo sera mis à disposition des primés.

b. Confidentialité

Les membres du jury s'engagent à considérer comme strictement confidentiel le contenu des dossiers introduits dans le cadre de ce concours et ne pourront, sans accord écrit préalable du candidat en question, communiquer ou divulguer à des tiers privés ou publics des renseignements globaux ou partiels relatif à ces études.

c. Acceptation du règlement

Par l'envoi et le dépôt de sa candidature, le candidat reconnaît avoir pris connaissance de toutes les exigences du règlement du présent concours et il en accepte toutes les clauses, charges et conditions.

d. Annulation du concours

Fost Plus et VAL-I-PAC se réservent le droit de procéder à l'annulation partielle ou totale du présent concours si la quantité ou la qualité des projets remis est estimée insuffisante par le jury.

7. Contact

Toutes les questions relatives à ce concours doivent être adressées au responsable du concours. Celui-ci agit comme secrétaire du comité technique et du jury. Le responsable du présent concours est Philippe Gendebien : philippe.gendebien@fostplus.be.

Toutes les demandes de documents et d'information devront lui être envoyées par courriel.